

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 2 décembre 2021
Rapporteur :
Monsieur Gilbert GRAMOULLE**

N° 50

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 08/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/12/2021
(accusé de réception du 07/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Tarifs 2022 du Service Commun de Restauration Collective

Le budget du Service Commun de Restauration Collective est équilibré par le biais de la tarification de ses prestations.

Compte tenu des orientations souhaitées par Quimper Bretagne Occidentale, les tarifs retenus pour 2022 seront identiques à ceux de 2021.

Les tarifs sont calculés sur l'estimation des effectifs et sur la base du coût de revient prévisionnel des repas.

Le Service Commun de Restauration Collective est assujéti à un taux de TVA de 5.5% sur la totalité de ses prestations.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les tarifs 2022 du Service Commun de Restauration Collective ainsi qu'il suit :

Nature des prestations (hors boisson)	Tarifs H.T. 2021	Tarifs H.T. proposés pour 2022	Tarifs T.T.C. 2021	Tarifs T.T.C. proposés pour 2022
Scolaire et ALSH				
- repas enfant	4.48	4.48	4.73	4.73
- repas adulte	5.79	5.79	6.11	6.11
- goûter	0.34	0.34	0.36	0.36

EHPAD				
- déjeuner	6.40	6.40	6.75	6.75
- petit déjeuner	0.15	0.15	0.16	0.16
- goûter	0.15	0.15	0.16	0.16
- dîner	4.20	4.20	4.43	4.43
- dîner allégé	2.50	2.50	2.64	2.64
Restaurant social				
- déjeuner	5.79	5.79	6.11	6.11
- dîner	5.79	5.79	6.11	6.11
Portage				
- déjeuner	4.85	4.85	5.12	5.12
- dîner	4.85	4.85	5.12	5.12
- dîner allégé	3.01	3.01	3.18	3.18
Restaurant d'entreprise				
- déjeuner	5.79	5.79	6.11	6.11

Toutes les marchandises « hors repas » seront facturées au coût des denrées livrées : pâtisseries d'anniversaire, boissons, denrées pour les tables de découverte, ...

Les prestations autres que celles listées ci-dessus seront facturées comme suit :

- coût des denrées hors taxes ;
- coût horaire de la main d'œuvre : 29,50 €.

Tous les repas commandés et livrés sont facturés par le Service Commun de Restauration Collective.

Ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2022.